

# RESILIENCE ET MANAGEMENT DES RISQUES ET DE LA CONTINUTE DES OPERATIONS DANS LES SOCIETES MINIERES

Présenté par:

**Bassory Traoré**

*Président de la Commission RSE et Communication CMB*

*Directeur DD Roxgold SANU*



# PRÉSENTATION DE LA CMB



# HISTORIQUE ET MEMBRES



**Date de Création:** 2011

**Forme:** anglo-saxonne

## MEMBRES TITULAIRES

Ceux qui sont détenteurs d'un titre minier relatif à la prospection, la recherche, ou l'exploitation conformément au Code minier du Burkina Faso, (Catégorie A, B, C et D).

## MEMBRES AFFILIÉS

Les personnes physiques ou morales qui fournissent des biens et services au titulaire d'un titre minier sans accomplir un acte de production ou de prestation de services se rattachant aux activités principales du titulaire du titre minier.

## MEMBRES ASSOCIÉS

Les sociétés de géoservices directement et exclusivement impliquées dans les activités géologiques et minière au Burkina Faso et les comptoirs d'achat d'or, ainsi que les Ministères chargés des Mines, des finances et de l'environnement

## MEMBRES D'HONNEUR

Les personnes physique ou morales qui rendent des services appréciables à la CMB sur le plan financier, technique, administratif et/ou social.

# HISTORIQUE DU SECTEUR MINIER AU BURKINA FASO



1961-1966

Mine d'Or de POURA

1984-1999

- Mine d'or de POURA ETAT/BID/COFRAMINES
- Mine d'or de GUIRO (SMG): l'ETAT /BCEAO
- Mine d'or de SEBBA (SOMICOB): ETAT/COREE DU NORD;
- Mine d'Or de ESSAKANE (CEMOB): ETAT/SIREX-M

1980-2000

Forte implication de l'Etat dans les mines sous forme de partenariats avec d'autres acteurs .

- Les résultats des partenariats furent mitigés à décevants;

1991

Désengagement progressif de l'Etat pour se cantonner dans un rôle de régulateur du secteur minier.

Mise en place d'un cadre juridique et réglementaire spécifique au secteur minier;

- Objectif: promouvoir les investissements miniers

1993

Loi14/93/ADP portant Code des investissements miniers

1995

Création d'un Ministère plein en charge des mines

1997

loin°023/97/II/An du 22 octobre 1997 portant Code minier

2003

loin°031-2003/AN du 8 mai 2003 portant Code minier

2015

Loin°036-2015/CNT du 26 juin 2015 portant code minier: après d'une décennie a d'exploitation, la révision du code en 2015 traduit la volonté de prendre en compte l'évolution du secteur et aussi une nouvelle vision pour le secteur minier

2021

Décret n°2021-1142/PRES/Contenu Local

# LES SPECIFICITES DU SECTEUR



# Quelques indicateurs - 2022



## Les Métaux

1. Or
2. Zinc
3. Plomb
4. Manganèse

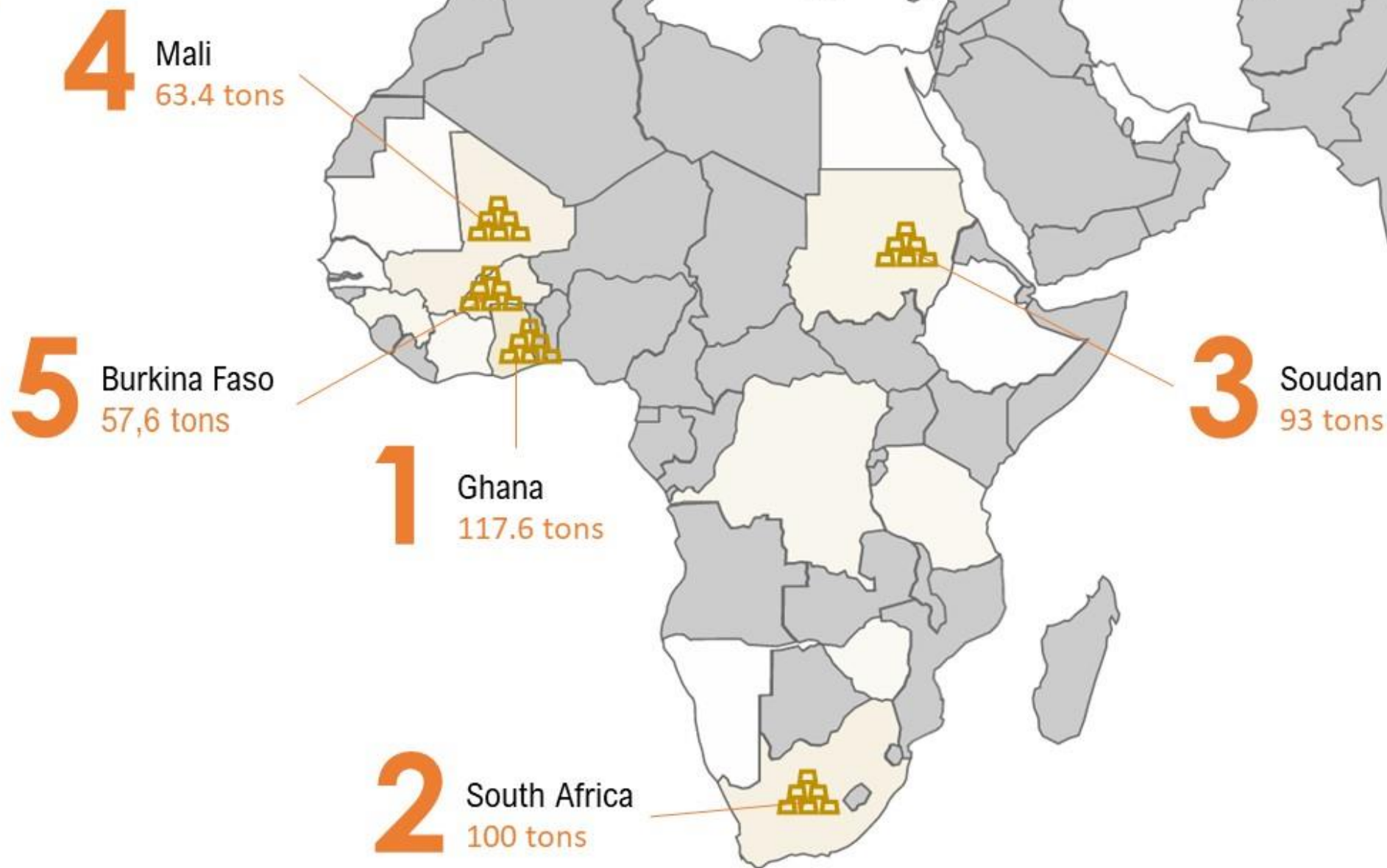
## Les permis

- 382 permis de recherche valides,
- 24 permis d'exploitation industrielle,
- 30 permis d'exploitation semi-mécanisée,
- 49 autorisations d'exploitation artisanale,
- 70 autorisations de carrières.

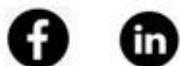
## Quelques indicateurs

- 12 mines en production
- 13% du PIB National
- + 30% des recettes fiscales nationales
- +15 000 emplois directs,
- +51 000 emplois indirects
  
- +20% achats locaux
- L'or est le 1<sup>er</sup> produit d'exportation
- **86% des recettes d'exportation**
- +57 tonnes d'or produites
- +430 Milliards aux recettes de l'Etat
- +144 Milliards de FMDL

## Did you Know ?



[www.chambredesmines.bf](http://www.chambredesmines.bf)



5.5 Tonnes

368.3 Tonnes

# LES RISQUES DANS LE SECTEUR







# LA GESTION DES RISQUES



# Les mesures de contingences – cas du COVID-19



## Réorganisation du cycle de travail

Les travailleurs étaient mis en quarantaine (2 semaines) dans un hôtel avant et après le site.

## Le port absolu du masque

Les travailleurs avaient déjà l'habitude du masque (mesures HSE) mais cette mesure s'est accentuée pendant le COVID19

## La vaccination du personnel et des communautés riveraines

Les travailleurs et les membres de la communauté étaient encouragés à la vaccination afin de limiter le risque de propagation

## Le test COVID Systématique

Les travailleurs étaient systématiquement soumis à un test pour s'assurer qu'ils ne sont pas des vecteurs du COVID-19

Ces mesures engendrent un surcoût énorme

Cependant elles ont permis aux mines de rester résilientes et soutenir l'économie du pays

# Les mesures de contingences – Cas de l'insécurité



## Sécurisation des sites

Les sociétés minières ont investi dans l'intensification de la sécurité des sites (surtout après le cas malheureux de Karma)

## Sécurisation des convois de personnel

Plusieurs sociétés ont investi dans le transport aérien du personnel

## Sécurisation des convois d'approvisionnement

Les convois sont sécurisés par les FDS. Certains itinéraires sont très difficiles et nécessitent des équipements BTP et militaires spécifiques

## Soutien aux autorités

Le secteur contribue à l'effort de guerre

Ces mesures engendrent un surcoût énorme

Cependant elles ont permis aux mines de rester résilientes et soutenir l'économie du pays



Merci